

Maisons-Alfort, le 18 février 2003

## AVIS

### de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments sur la demande de changement d'homologation d'un agent microbiologique d'ensilage composé de *Lactobacillus plantarum*

---

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Par courrier reçu le 28 novembre 2002, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 26 novembre 2002 par la Direction générale de l'alimentation d'une demande d'avis sur le changement d'homologation d'un agent microbiologique d'ensilage composé de *Lactobacillus plantarum*.

Après consultation d'experts du Comité d'experts spécialisé « Alimentation animale », l'Afssa rend l'avis suivant.

L'agent microbiologique d'ensilage est composé de *Lactobacillus plantarum* (minimum garanti :  $3,33 \cdot 10^{13}$  ufc par flacon). Le changement d'homologation porte sur la période de stockage admissible qui passerait de 12 mois à 24 mois à une température de  $21 \pm 4$  °C.

Les résultats de l'essai ont démontré que l'agent microbiologique d'ensilage était stable pendant 24 mois à une température de  $21 \pm 4$  °C.

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet un avis favorable au changement d'homologation de l'agent microbiologique d'ensilage composé de *Lactobacillus plantarum*.

Martin HIRSCH